

Révision N°1 Date: 21/02/2012

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation:

Désignation:	Code produit :
COLLE CYANOLIT BLEUE	999 0039
COLLE CYANOLIT VERTE	999 0040
COLLE CYANOLIT JAUNE	998 339

Usage normal: Adhésif Instantané

Identification de la société:

Raison Sociale:	COOKSON-CLAL	
Adresse:	58 rue Beaubourg 75003 Paris	
Téléphone:	01 48 24 76 80	Fax: 01 48 24 75 75
E-mail:	qualite@cookson-clal.com	

Numéro d'appel d'urgence :

INRS / Orfila - 00 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 1999/45/EC:

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Xi

Irritant

Phrases R:

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S:

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Phrases P:

Cyanoacrylate. Danger. Adhère à la peau et aux yeux en quelques secondes. Tenir hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

3 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	(*)Classification Directive 67/548/CEE
Index No:607-236-00-9 CAS NO:7085-85-0 N. CE:230-391-5 Registration No:N/D	(**) 2-cyanoacrylate d'éthyle	50 - 100 %	Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - STOT SE 3, H335	Xi R36/37/38

(*) Le texte complet des phrases R et H est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

(**) Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

4 - PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats. Il peut se produire des réactions allergiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Rafrâchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphe 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations décrites à la section 1.2.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	VLA-ED *		VLA-EC *	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
2-cyanoacrylate d'éthyle	0,2			

* Conformément à la liste des Valeurs Limites environnementales d'Exposition dans le cadre Professionnel adoptées par l'Institut National de la Sécurité et de l'Hygiène dans le travail (INSHT) pour l'année 2011.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Protection des mains:

EPI: Gants de protection contre les produits chimiques Caractéristiques: Catégorie III.

Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420



Marquage «CE»

Les crèmes protectrices peuvent aider à préserver les zones exposées de la peau, ces dernières cependant ne doivent **JAMAIS** être appliquées après une exposition au produit.

Protection des yeux:

EPI: Lunettes de protection avec monture intégrale

Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.

Normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168



monture intégrale

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:Liquide

Odeur:Piquante

Seuil olfactif:P.D./P.A..

pH:P.D./P.A..

Point de fusion:P.D./P.A..
Point d'ébullition: 62°C
Point d'éclair: > 55 °C
Vitesse d'évaporation: P.D./P.A..
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A..
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A..
Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A..
Pression de vapeur: P.D./P.A..
Densité de la vapeur:P.D./P.A.. Densité relative: 1,05
g/cm³ Solubilité:P.D./P.A..
Liposolubilité: P.D./P.A..
Hydrosolubilité: P.D./P.A..
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A..
Température d'auto-inflammabilité: P.D./P.A..
Température de décomposition: P.D./P.A..
Viscosité: 2 mPas
Propriétés explosives: P.D./P.A..
Propriétés comburantes: P.D./P.A..
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

Teneur en COV (p/p): 90 %
Teneur en COV: **948,31** g/l

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Le produit ne présentent pas de danger par leur réactivité..

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit ne présente possibilité de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés.

10.5. Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contacte non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages irréversibles.

On ne dispose pas d'information relative à la toxicité des substances présentes.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) n° 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Voir l'annexe I de la Directive 96/82/CE du 9 Décembre 1996 sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et le Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphe 3:

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'épigraphe 3:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Sections changé par rapport à la version précédente:

1,7

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.